



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

MC²OM

الهجرة بين المدن المتوسطية



بتمويل من
الاتحاد الأوروبي

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE L'INCLUSION DES MIGRANTS DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES MUNICIPALES



DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE L'INCLUSION DES MIGRANTS DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES MUNICIPALES

Edition de l'institut Arabe des Droits de l'Homme - Tunis 2022



Rédigé par :

Salim Ben Sassi
Bassem Souissi

Sous la supervision de :

Hajer Habchi
Wafa Kanzari
Mariem Nagaoui

Et avec la coopération de Franck Yotdje
Remerciements à Riadh Ben Khalifa **pour sa**
relecture attentive

Remerciements

L'équipe de travail tient à remercier tous les représentants des acteurs institutionnels et les personnes ressources ayant accepté de fournir des informations et d'exprimer leurs points de vue sur le sujet de l'inclusion des migrants dans les politiques et les pratiques municipales. Nos remerciements vont également aux représentants de la société civile, pour leurs remarques et suggestions pertinentes en vue d'enrichir les résultats obtenus.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des bailleurs.

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

La version intégrale de l'étude est disponible sur le lien:

www.aihr-iadh.org/ar/

Préface

Ce document est le rapport final d'une étude qui s'inscrit dans le cadre des actions locales pour un discours équilibré du projet «MC2CM -MigrationvilleàvilleenMéditerranée», financé par l'Union Européenne et la Coopération Suisse et soutenu par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD).

Il est mis en œuvre par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH) en partenariat avec Afrique Intelligence et les deux municipalités de Tunis et de Sfax dans le cadre de leur projet conjoint « Inter-culturalisme et Inclusion au cœur des politiques municipales - Politiques Migratoires Inclusives » (PMI).

Cette étude a comme objectif d'analyser le cadre institutionnel relatif à l'accès des migrants aux services fournis par les communes en Tunisie (Tunis et Sfax) et à mieux saisir et identifier les difficultés et obstacles qui entravent cet accès. D'une façon plus claire et plus approfondie, l'étude se propose de connaître, à travers les entretiens réalisés, de comprendre mieux les besoins des migrants et de cerner les problèmes qu'ils rencontrent, les manières par lesquelles ils se débrouillent face aux contraintes ainsi que leur accès aux services sociaux.

L'étude exploratoire que nous venons de réaliser a également tenu compte de la dynamique et de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics à la question de la migration en Tunisie et à l'importance de leur protection. C'est dans ce sens qu'elle constitue une richesse particulière pour contribuer à l'accumulation des connaissances à propos du champ de la migration en Tunisie ; un domaine presque négligé dans les politiques publiques et par les politiques visant à promouvoir le respect et la protection des droits humains. C'est ainsi que nous pensons que les résultats de l'étude apportent certains éclaircissements qui contribuent à la mise en application de la stratégie nationale de la migration et principalement son axe orienté vers la protection des droits des migrants et des réfugiés.

Table des matières

Liste des abréviations.....	I
Glossaire.....	II
1. Contexte, cadre général de l'étude et son approche méthodologique	1
1.1. Contexte international	1
1.2. Le contexte tunisien	2
1.3. Objet de l'étude et sa pertinence.....	5
1.4. Objectifs de l'étude	6
1.5. L'approche méthodologique.....	7
1.5.1. Travail de recherche et d'analyse documentaire	8
1.5.2. Consultation des données statistiques et administratives.....	9
1.5.3. La conception des outils de collecte des données	9
1.5.4. Enquête et analyse des résultats.....	10
2. Le caractère urbain de la migration internationale et le rôle institutionnel des communes dans la gestion de la migration.....	11
2.1. Le caractère urbain de la migration internationale.....	11
2.2. Rôle institutionnel des communes.....	13
3. Diagnostic de l'inclusion effective des migrants en Tunisie.....	16
3.1. Diagnostic au niveau des communes de Tunis et Sfax.....	16
3.2. Société civile et sa relation avec les communes de Tunis et Sfax pour une meilleure intégration des personnes migrantes	21
3.2.1. Association Ifriqiya.....	22
3.2.2. Terre d'asile.....	24
3.2.3. Association Afrique Intelligence	27
3.2.4. Association innocence pour la protection de l'enfance menacée	30
3.2.5. Les scouts tunisiens.....	31
3.2.6. IPA Switxboard.....	32
3.2.7. Association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT)	34
4. Enjeux, défis et obstacles liés à l'intégration des migrants.....	37
4.1. Identité civique	39
4.2. Diversité culturelle	39
4.3. Participation et représentation.....	40
4.4. Violence urbaine.....	40
4.5. Prévenir et combattre le racisme, la xénophobie, la discrimination et les crimes de haine ciblant les migrants	41
4.6. La gouvernance de la migration internationale	42
4.7. Les difficultés d'intégration des immigrants et l'importance de l'enseignement des langues...43	
5. Recommandations.....	45
Références.....	47
Annexe.....	48

Liste des abréviations

ARP	Assemblée des représentants du peuple
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MI	Ministère de l'Intérieur
MS	Ministère de la Santé
OI	Organismes Internationaux
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OSC	Organisation de la Société Civile
INS	l'Institut national de la statistique
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
ICMPD	International Center of Migration Policy Development
IADH	Institut Arabe des Droits de l'Homme
SNM	Stratégie Nationale sur la Migration
HIMS	Household International Migration Surveys
CIES	Centro Informazione e Educazione allo Sviluppo
AESAT	Association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie
MC2CM	Migration Ville à Ville en Méditerranée

Glossaire

Multiculturalisme	Égalité des droits et des chances pour tous les groupes culturels, avec presque aucune culture dominante.
Intégration et interculturalité	Une politique située entre multiculturalisme et assimilation qui implique un échange entre les institutions étatiques, les sociétés d'accueil et les migrants, et implique des droits et des devoirs de tous les côtés (l'intégration peut également inclure des approches interculturelles qui soutiennent le dialogue interculturel basé sur la reconnaissance à la fois des différences et des similitudes entre les cultures).
Ségrégation	Cela implique la marginalisation des migrants, leur séparation physique de la société d'accueil et l'ignorance de leurs besoins. Cette politique n'exige rien des migrants, mais ne leur apporte aucun soutien.
Migration	Selon l'OIM, il s'agit du déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays ou bien dans un même pays, entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés et des personnes déplacées ou déracinées.
Migrant	Selon l'OIM, le terme « migrant » s'entend à toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour.
Migrant en situation vulnérable	Selon l'OIM (2007) les groupes sociaux dont la situation particulière par rapport à d'autres groupes les expose à des risques accrus en matière de discrimination, d'actes de violence, de catastrophes naturelles causées par l'environnement, de difficultés économiques etc...
Trafic illicite de migrants	«Le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État» (Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, 2000, article 3, a).

Contexte, cadre général de l'étude et son approche méthodologique

1.1. Contexte international

La croissance urbaine dans le monde en développement s'inscrit dans un contexte qui a considérablement changé au cours de la dernière décennie. D'une part, la mondialisation s'est avérée être un moteur majeur pour façonner le développement urbain.

D'autre part, les responsabilités de gestion urbaine ont généralement été transférées des autorités centrales aux autorités locales, qui sont devenues les principaux acteurs de la prise de décision urbaine.

Bien que la mondialisation et la décentralisation offrent potentiellement de nouvelles opportunités, elles présentent également de nouveaux défis pour la gestion urbaine.

L'un de ces défis est la migration internationale croissante vers les villes du Sud. Phénomène de longue date dans les économies avancées, le nombre de migrants internationaux se déplaçant vers les zones urbaines devient également un problème important dans de nombreux pays en développement.

La croissance de la migration transnationale est clairement liée à la mondialisation, avec la baisse des

coûts de transport qui en découle et la prise de conscience croissante des différences dans les conditions de vie en raison de la portée universelle des médias. Parallèlement, les collectivités locales aux ressources financières limitées et aux capacités de gestion encore plus restreintes se retrouvent confrontées à un phénomène par définition extrêmement complexe, largement nouveau et potentiellement source de fortes tensions sociales.

Selon les estimations les plus récentes (Division de la population des Nations Unies, 2002), sur un total mondial d'environ 175 millions, les migrants internationaux s'élèvent à 33 millions en Asie de l'Est, 21 millions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et 14 millions en Afrique subsaharienne. Bien qu'ils incluent les réfugiés, ces chiffres ne tiennent pas compte des migrants irréguliers, estimés à environ 15 à 30 millions dans le monde, et en augmentation rapide. Bien que peu de données soient disponibles, ces dernières années, le nombre de migrants a probablement augmenté de manière significative en raison des crises économiques et sociales qui ont touché de nombreux pays en développement.

Les bénéfices de la mondialisation profitent principalement à certains

groupes de la population, affectant négativement les femmes, les pauvres et les travailleurs non qualifiés.

En conséquence, le secteur informel s'est développé dans la plupart des pays en développement : il représente désormais 48 % de l'emploi total non agricole en Afrique, 44 % en Amérique latine et 32% pour l'ensemble du continent asiatique (BIT,2004).

Ainsi, malgré un durcissement des contrôles à l'immigration dans la plupart des pays, y compris ceux du Sud, les pénuries de la main-d'œuvre ont favorisé la circulation des travailleurs.

Dans certains pays, des secteurs entiers de l'économie, en particulier mais pas seulement les personnes mal payées ou celles qui ont de mauvaises conditions de travail, sont occupés par des migrants. Bien qu'un nombre croissant d'autorités, locales que nationales, s'opposent officiellement à l'afflux de personnes étrangères (pauvres) sur leurs territoires, il est trop clair que la migration internationale n'est pas seulement une conséquence inévitable de la mondialisation, mais aussi une opportunité pour les pays d'envoi comme dans les pays d'accueil.

En fait, malgré des contrôles d'immigration apparemment rigoureux, une « industrie de la migration » est apparue à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, comprenant des recruteurs, des agences de voyages spécialisées et des avocats.

La migration internationale peut et doit être gérée, mais elle ne peut pas être contrôlée, et encore moins stoppée.

1.2. Le contexte tunisien

Si la Tunisie restait par excellence un pays de départ avec une communauté très importante à l'étranger, pour différentes raisons elle est progressivement en train de devenir un pays de transit et de destination. Devant un tel contexte, il est évident aujourd'hui que sans des données fiables, il est difficile pour les autorités tunisiennes de bien comprendre l'ampleur du phénomène de l'immigration et sa progression future. Ainsi, la question de la présence d'immigrés en Tunisie et de leur profil a pris une plus grande importance, et la nécessité de saisir leur effectif est dans l'ordre du jour de plusieurs institutions gouvernementales aussi bien au niveau national, que régional et local.

L'installation de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis en

2003, et l'expansion du secteur de l'enseignement supérieur privé en Tunisie ont permis d'augmenter le nombre de migrants subsahariens et de rendre visible leur présence sur l'espace public tunisien des grandes villes tunisiennes telle que Tunis, Sousse, Sfax et Médenine.

Ce nouveau paysage va solliciter les organisations nationales et internationales ainsi que les composantes de la société civile à s'intéresser au sujet de la migration et en Tunisie en particulier à celui de la migration subsaharienne.

Suite aux changements survenus au début de 2011, la Tunisie semblait devenir un pays de transit pour une émigration vers l'Europe pour un bon nombre de migrants issue de l'Afrique subsaharienne.

Ce nouveau statut migratoire de la Tunisie a contribué à attirer de plus en plus d'africains vers le pays.

Entre 2004 et 2014 le nombre des africains hors maghrébins installés au pays est passé de 3017 à 7524 soit une augmentation de 140%. Entre 2015 et 2020 plus que la moitié des entrants sont des subsahariens.

Bien que le nombre des immigrés soit resté gérable, l'attention

des autorités publiques et de la société civile se focalise, de plus en plus, sur la migration informelle et davantage sur celle des subsahariens en situation irrégulière ou en transit vivant dans des conditions particulières.

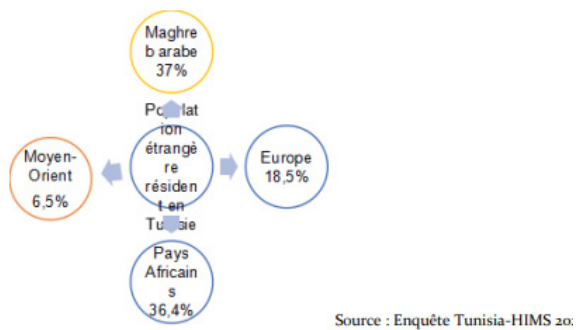
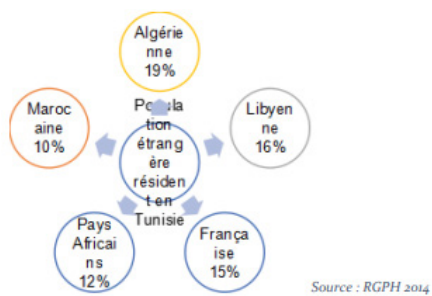
En 2014, la répartition des immigrés résidents en Tunisie selon la nationalité montre que les Algériens, Libyens, Français et Marocains constituent les communautés les plus présentes sur le territoire tunisien, suivies en cela par les Italiens. Les données de l'Institut national de la statistique (l'INS) de 2014 indiquent que 46.56% des immigrés qui vivent en Tunisie sont maghrébins. Les migrants d'origine Arabe (autre que le Maghreb comptent 4147 personnes. Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014 a montré que la communauté originaire de pays africains, compte 7494 personnes ; les Maliens détiennent la première place suivis par les Camerounais (689). On remarque ainsi que la communauté africaine subsaharienne représente environ deux fois la communauté arabe, hors Maghreb, avec respectivement 7524 et 4147 personnes (figure 1).

Bien évidemment, toutes données statistiques officielles sur la présence des migrants en Tunisie sont générales et ne tiennent pas compte du statut du migrant. C'est ainsi qu'elles ne nous permettent pas d'analyser la présence des réfugiés qui se trouvent sur le sol tunisien et ce soit qu'ils appartiennent à la communauté subsaharienne soit à la communauté syrienne ou autre.

Par ailleurs, la situation des migrants et réfugiés en Tunisie n'a pas fait l'objet d'attention particulière de la part des autorités publiques, c'est ainsi qu'elle restenégligée et mal connue.

Figure1:

Distribution de la population de nationalité étrangère résident en Tunisi



Toutefois, les villes qui sont censées jouer le rôle de gestion de la migration et la cohésion sociale, se trouveront confrontées en tant qu'autorités locales proches du citoyen à des pressions en termes de fournitures de services de base, et d'accès aux droits humains.

Ceci, a conduit les autorités tunisiennes à élaborer le projet de la SNM (Stratégie Nationale sur la Migration) pour assurer la bonne gouvernance de la migration fondée sur des preuves, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional et local. Conformément aux objectifs de la SNM, les gouvernements locaux prônent le renforcement de la contribution de la migration au développement socio-économique de la ville. De plus, le processus de décentralisation après 2011, et plus précisément depuis 2019, suite à la promulgation du Code des Collectivités Locales, a élargi les compétences des municipalités, allant depuis des politiques locales dans le domaine social, éducatif, et médical, jusqu'à les impliquer de plus en plus dans l'accueil et l'insertion des migrants étrangers.

1.3. Objet de l'étude et sa pertinence

C'est par rapport aux éléments que nous venons de décrire dans la section relative au contexte,

que l'Institut Arabe des Droits de l'Homme a sollicité la réalisation de cette étude.

Celle-ci s'insère dans le cadre des récentes réflexions et actions entreprises par les organismes de la société civile à propos de la migration en Tunisie, particulièrement celles traitant de la défense des droits des migrants vulnérables.

Elle s'inscrit également dans l'effort de l'IADH pour faire un diagnostic de l'inclusion des migrants dans les politiques des municipalités, et pour promouvoir des pratiques qui consacrent leur protection et leur dignité et qui répondent à leurs besoins spécifiques.

L'objet de l'étude exploratoire consiste ainsi à analyser le cadre institutionnel relatif à l'accès des migrants aux services fournis par les communes en Tunisie et à mieux saisir et identifier les difficultés et obstacles qui entravent cet accès.

D'une façon plus claire et plus approfondie, l'étude se propose de connaître, à travers les entretiens réalisés, à comprendre mieux les besoins des migrants, de cerner les problèmes qu'ils rencontrent, les manières dont ils se débrouillent ainsi que leur accès aux services sociaux.

Il s'agit ainsi d'une première tentative pour fournir des informations

en mesure de favoriser une compréhension des conditions des immigrés en Tunisie, des dangers qu'ils encourent et des problèmes auxquels ils font face pour accéder à leurs différents droits et aux services sociaux dont ils ont besoin.

L'étude exploratoire que nous venons de réaliser a également tenu compte de la dynamique de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics pour la question de la migration en Tunisie et pour la question de leur protection.

C'est dans ce sens qu'elle constitue une richesse particulière pour contribuer à l'accumulation des connaissances à propos du champ de la migration en Tunisie, un domaine presque négligé dans les politiques publiques et par les politiques visant à promouvoir le respect et la protection des droits humains.

C'est ainsi que nous pensons que les résultats de l'étude apportent certains éclaircissements qui contribuent à la mise en application de la stratégie nationale de la migration et principalement son axe orienté vers la protection des droits des migrants et des réfugiés

1.4. Objectifs de l'étude

La présente étude répond à une demande d'expertise formulée par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme qui souhaite mener une

étude de diagnostic participative pour l'inclusion effective des personnes migrantes dans les politiques et les pratiques des communes de Tunis et de Sfax.

Les termes de références formulés à cet effet dans une logique de sa justification d'une part et de son activation, d'autre part, permettent de retenir les éléments suivants :

- Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et associatifs, en matière d'inclusion et d'interculturalité.
- L'intégration est un processus complexe dont les migrants, les autorités et les sociétés d'accueil doivent être pleinement acteurs. L'expertise d'accompagnement grâce à des spécialistes dans le domaine d'intervention avec une fine connaissance du public ainsi que les enjeux d'interculturalité est un facteur de réussite important. Les besoins variés et complexes de ce public doivent être correctement pris en compte dans les programmes d'intégration.

- Dresser un diagnostic participatif de l'inclusion dans les politiques et les pratiques des municipalités .

Les communes doivent soutenir le développement et le renforcement des capacités (humaines, financières, matérielles) dédiées à l'intégration des migrants.

En effet, la mobilisation de la communauté locale est un appui important à l'intégration des migrants.

Les migrants, bien que concernés par l'ensemble des enjeux d'intégration des étrangers (lutte contre les discriminations, pour l'égalité etc.), doivent bénéficier de mesures répondant aux besoins spécifiques qu'ils rencontrent.

Le manque de connaissance et les préjugés sur les migrants engendrent également des barrières structurelles au niveau des différentes composantes de l'intégration.

Il convient cependant aux autorités et aux organisations locales de se mobiliser davantage afin de faire face à ces freins sociaux.

- Identifier les bonnes pratiques et les pistes favorisant l'inclusion et l'interculturalité dans les politiques communales Les expériences innovantes qui ont fait preuve d'efficacité en matière d'inclusion

des personnes migrantes dans les services des différentes communes doivent être identifiées, soutenues, multipliées et prises en compte lors de l'élaboration des politiques communales.

1.5. L'approche méthodologique

En réponse à l'objet et aux objectifs de l'étude tels que nous les avons développés dans notre proposition technique et tels qu'ils sont définis dans ses termes de référence, et pour couvrir les principaux axes que nous venons d'analyser, l'approche méthodologique privilégiée est une approche qualitative dans la mesure où elle sera basée sur des données issues des entretiens avec les représentants des communes et des acteurs de la société civile et les migrants.

Une telle méthodologie sera orientée pour obtenir des informations en mesure de nous permettre de répondre aux objectifs recherchés.

Tel qu'il est annoncé dans les TdRs, l'étude demandée est de nature exploratoire et analytique ayant pour objet de diagnostiquer les politiques municipales, ainsi que les pratiques relatives à l'inclusion.

Le champ de cette étude couvrira l'accès aux services dans les communes et la déconstruction des stéréotypes, la programmation

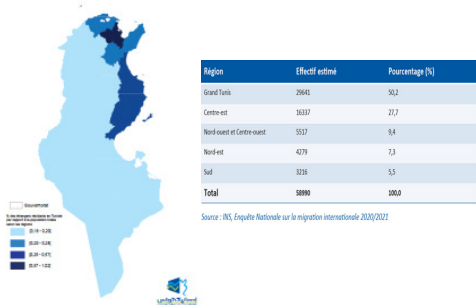
culturelle, les partenariats, et surtout les processus de planification (Plan local de développement, la budgétisation, les consultations, les projets de proximité...).

Cette étude servira à l'élaboration d'une stratégie d'action pour une meilleure inclusion des personnes migrantes dans les services des différentes communes.

Compte tenu de ses objectifs, l'étude cible principalement les communes de Tunis et de Sfax ainsi que les migrants qui leurs sont rattachés.

Ces deux communes ont été choisies étant donné qu'elles constituent les zones de fortes concentrations des migrants étrangers tel que l'illustre les résultats de l'enquête Tunisia-HIMS à travers la carte géographique suivante :

Figure 20 : Répartition des étrangers résidents en Tunisie selon la population totale



1.5.1. Travail de recherche et d'analyse documentaire

Cette phase comprend un Travail de recherche et d'analyse documentaire qui consiste à recueillir, collecter et analyser tous les documents relatifs à l'inclusion des migrants à l'échelle locale.

Nous nous servirons dans cette phase des recherches, des études et des différents rapports disponibles sur ce type d'inclusion, des documents relatifs aux politiques municipales et des pratiques en matière de migration ainsi que du projet de la stratégie nationale migratoire.

Nous avons également consulté les rapports et les documents qui sont fournis par les organismes internationaux sur la question de l'inclusion des migrants à l'échelle locale afin d'en tirer les bonnes pratiques.

Cette analyse documentaire nous a permis également de consulter les travaux de recherche et la littérature qui nous a servi de saisir et de bien comprendre l'importance de la meilleure inclusion des migrants au niveau des communes.

Cette revue documentaire est de nature à contribuer à asseoir une meilleure analyse qualitative qui contribuera à une meilleure connaissance des besoins des migrants à l'échelle locale et des bonnes pratiques adoptées par les communes et les acteurs de la société civile.

1.5.2. Consultation des données statistiques et administratives

Cette étape du travail de collecte des données nous a permis de disposer de certaines données en mesure de nous renseigner sur le degré de l'inclusion des migrants à Tunis et à Sfax.

Elle nous a aidé également à connaître comment le sujet en question est approché par les communes et les différents acteurs de la société civile et nous a orienté vers les points clés sur lesquels nous avons axé notre travail de terrain.

Concernant les données statistiques, il s'agit essentiellement des données issues du dernier recensement de la population et de l'habitat réalisé en 2014 par l'INS ainsi que celles relatives à l'enquête Tunisia-HIMS qui vient d'être achevée et dont les premiers résultats viennent d'être disséminés.

Quant aux données provenant des sources administratives, elles

concernent principalement :

- La commune de Tunis.
- La commune de Sfax.
- L'association Ifriqiya (à Sfax).
- Terre d'asile (bureau de Tunis et bureau de Sfax).
- L'association Afrique Intelligence
- L'association innocence pour la protection de l'enfance menacée.
- Les scouts tunisiens.
- IPA Switxboard.
- L'AESAT (bureau de Tunis et bureau de Sfax).
- CIES Onlus «Centro Informazione e Educazione allo Sviluppo» (bureau de Tunis).

1.5.3. La conception des outils de collecte des données

Pour mener à bien cette enquête, des entretiens individuels, d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes, ont été réalisés.

Le recours à des entretiens individuels a pour objectif d'explorer en profondeur un univers donné (Evrard et al, 2009).

Le choix de ce type de recueil des données est justifié lorsque le chercheur est à la quête de la richesse du contenu, sa profondeur, sa diversité et sa qualité (Evrard et al, 2009).

Dans notre cas, les entretiens individuels ont permis d'explorer avec chaque interviewé l'univers

de son institution tout en appréhendant tous les liens de sa structure avec la migration en général et les services offerts aux migrants en particulier.

Par ailleurs, notons que les entretiens ont été menés à l'aide d'un guide d'entretien établi au préalable mais que plusieurs interviews n'ont été ni concluantes ni achevées de la manière escomptée.

Comme son titre l'indique, ce dernier a pour but de guider l'enquêteur et l'aider à orienter la discussion.

Il s'agit à ce niveau d'élaborer :

- ▶ Un guide d'entretien pour l'enquête de terrain auprès des représentants de la société civile.
- ▶ Un guide d'entretien pour les entretiens individuels auprès des municipalités choisies.

Le guide d'entretien qui a servi à réaliser cette enquête est divisé en deux parties (voir guide d'entretien, annexe 1) à savoir :

- Informations concernant l'organisation : pour cerner les détails les plus pertinents relatifs à la structure.
- Heures de travail : afin d'appréhender les horaires de travail et la manière de prise de rendez-vous, communication, programme, coor-

dination, suivi et réglementation :

Cette partie vise à déterminer les moyens et les outils de communication utilisés par l'organisation ainsi que leur processus de coordination .

- Classification des services offerts par l'organisation :

Cette partie est le cœur de l'enquête et permet de faire un état des lieux des services offerts aux migrants par l'organisation.

1.5.4. Enquête et analyse des résultats

Après avoir identifié les sources offrant des services au profit des migrants, il convient en second lieu de procéder à un ensemble d'entretiens auprès de ces institutions sources afin d'identifier les bonnes pratiques, les perceptions, les menaces et les opportunités en relation avec le sujet.

En se référant à quelques données statistiques et administratives ainsi qu'aux TdRs de l'étude, nous avons proposé a priori que la collecte des données ciblera les communes de Tunis et de Sfax.

Ces communes ont été choisies étant donné qu'elles constituent des zones de forte concentration des migrants et ont fait preuve de

bonne pratique en relation avec les services offerts aux migrants.

2. Le caractère urbain de la migration internationale et le rôle institutionnel des communes dans la gestion de la migration

2.1. Le caractère urbain de la migration internationale

Ce qui était autrefois un flux essentiellement rural est désormais de plus en plus urbain, constitue l'un des principaux changements survenus au cours des 10 à 15 dernières années.

Dans la ville, les migrants internationaux peuvent non seulement accéder au vaste secteur informel urbain en pleine expansion, mais ils peuvent également bénéficier de la nouvelle demande d'emplois de services mal rémunérés, résultant du rôle accru que de nombreuses villes ont acquis dans le contexte de la mondialisation, des emplois tels que les femmes de chambre et les préposés personnel jusqu'aux travailleuses du sexe.

De plus, les réseaux qui soutiennent la migration internationale sont largement localisés dans les villes, où parents et compatriotes sont déjà installés et représentent un point de référence essentiel pour les nouveaux arrivants.

Un deuxième changement impor-

tant concerne le type de migration urbaine, qui n'est plus seulement composé d'ouvriers, mais aussi de professionnels qualifiés, d'étudiants et de plus en plus, de femmes (OCDE, 2003).

Les migrants internationaux représentent une ressource économique essentielle pour les économies urbaines qui les emploient, mais aussi pour leurs pays d'origine, qui bénéficient des transferts d'argent.

La compréhension actuelle de ce phénomène est insuffisante. Les enquêtes officielles, les recensements et les instruments d'enregistrement sous-estiment largement la dimension de la migration internationale.

Dans la plupart des villes connaissant la migration internationale, le nombre de migrants irréguliers / non enregistrés est supposé être très visible et en augmentation.

Si la migration irrégulière semble être un phénomène courant, les raisons qui la soutiennent peuvent être bien différentes, de même que les modalités d'entrée dans le pays de destination (ou de transit).

Dans les pays ayant des politiques d'accès restrictives, la principale méthode utilisée par les migrants non enregistrés est l'entrée légale et le séjour prolongé.

Dans d'autres pays, l'accès peut être plus facile, mais la faiblesse, la complexité ou l'absence de politiques migratoires peuvent rendre l'enregistrement très difficile, voire impossible.

Le statut de migrant irrégulier n'attire personne. Cependant, en raison de l'absence ou de l'inadéquation des politiques et des pratiques migratoires, les personnes déterminées à rechercher de meilleures opportunités économiques et de vie n'ont souvent pas d'autre alternative que le séjour non enregistré, et elles évitent évidemment de révéler leur présence.

D'autre part, les migrants irréguliers sont parmi ceux qui ont besoin, le plus, d'avoir accès aux services de santé et d'éducation, à un logement convenable et aux droits du travail.

Le manque de données rend difficiles à la fois leur identification et la fourniture du soutien dont ils ont besoin pour accéder aux droits de citoyenneté.

La majorité des migrants trouvent un emploi dans des secteurs mal rémunérés et des postes de travail n'attirant pas les locaux, ou finissent par se lancer dans une gamme limitée d'activités dans le secteur informel en expansion.

Les politiques migratoires sont

généralement définies au niveau national, puisque la migration est considérée comme une question de souveraineté.

Cependant, les conséquences de la migration retombent sur les autorités locales qui doivent faire face aux demandes résultant de l'installation d'une nouvelle population dans les limites de leur ville.

L'attitude de la plupart des localités est essentiellement de type laissez-faire : Les autorités municipales se désengagent de la responsabilité de toute fourniture proactive d'infrastructures et de services, obligeant les communautés de migrants à s'appuyer fortement sur le secteur privé ou à s'auto approvisionner.

Le manque de coordination entre et au sein des nombreux niveaux d'autorités opérant dans les limites de la ville ou de la métropole est la norme. En outre, il s'ajoute à ce manque de coordination, les limites des capacités à gérer un problème souvent considéré comme temporaire et marginal.

2.2.Rôle institutionnel des communes

La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 consacre clairement l'évolution vers une nouvelle organisation décentralisée de l'État, accordant un rôle croissant

aux collectivités locales et consacrant un chapitre entier (chapitre VII) au pouvoir local.

Dans le sillage de ces dispositions constitutionnelles, le législateur tunisien a adopté en avril 2018 un code des collectivités locales¹ entré en vigueur en mai 2018, qui a remplacé la loi de 1973 et qui représente une étape fondamentale pour la mise en place d'un système décentralisé.

En effet, les collectivités locales (plus précisément les communes) disposent de plusieurs prérogatives qui sont définies par les règlements relatifs aux communes et qui visent le développement local des régions.

Ce code, comme la loi n° 75-33 du 14 mai 1975, promulguant la loi organique des communes, n'accorde pas de compétences importantes aux communes en matière d'immigration, et l'on ne trouve dans le code des collectivités locales qu'une référence passagère à une question générale liée à l'immigration et aux Tunisiens résidant à l'étranger. L'article 297 dispose que parmi les attributions partagées avec l'autorité centrale figure notamment l'instauration de plans relatifs à la migration et aux tunisiens à l'étranger.

De même, l'article 321 prévoit que le conseil régional gère les affaires

régionales et prend les décisions qui lui sont relatives.

Il se saisit et délibère notamment sur les questions relatives à la migration et aux Tunisiens à l'étranger.

Il est vrai que ces règlements ne définissaient pas expressément et clairement les compétences des communes dans la gestion du dossier migratoire, mais les dispositions du code des collectivités locales utilisent dans la plupart de ces articles le terme «habitants» et non «citoyens», ce qui signifie que les dispositions de ce code s'appliquent également aux étrangers résidant sur le territoire tunisien puisqu'ils sont également considérés comme des habitants.

Cette lecture peut être confirmée en se référant au texte du sermon prononcé par les membres des conseils municipaux élus par les citoyens : « Je jure par Dieu Toutpuissant de servir les affaires de la commune et les intérêts de tous ses habitants sans discrimination ni favoritisme dans le cadre du respect de la Constitution, des lois, des valeurs de la démocratie et de l'unité de l'Etat tunisien ».²

En outre, les communes sont appelées à assurer le développement économique et social de leurs localités et à assurer à tous les habi-

tants, sans aucune discrimination, les services publics vitaux qu'ils sont en droit d'attendre d'une commune dans le respect du code des collectivités locales qui réglementent les droits des habitants.

«L'administration municipale agit au service de tous les habitants dans le respect de la loi, conformément aux principes de neutralité, d'égalité, de sincérité, de transparence, de redevabilité, de continuité du service public et d'efficacité».

Toutefois, il convient de noter que certains droits sont réservés uniquement aux électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Par exemple, les seules personnes autorisées à lancer des pétitions ou des référendums sont les électeurs susmentionnés. (Citoyens)

Il ressort de l'étude du rôle des collectivités locales dans la gestion du dossier migratoire et des différents textes juridiques qui réglementent le travail des collectivités locales que les conseils communaux disposent de compétences propres leur permettant de gérer certains aspects du dossier migratoire, notamment le droit des habitants «migrants» d'accéder aux différents services fournis par la commune en appliquant le principe de libre administration qui constitue une

liberté en soi et non un simple mode d'organisation des pouvoirs.

La protection et le respect des droits de tous les individus, y compris les migrants, sont fondamentaux pour assurer la stabilité et le développement de l'État.

L'adoption d'une approche fondée sur les droits profite non seulement aux personnes concernées, mais favorise le respect de l'État de droit.

La gestion des migrations au niveau local dans un monde interdépendant où la mobilité de la main-d'œuvre ou le mouvement transfrontalier des personnes à la recherche d'un emploi est essentiel car ces travailleurs contribuent au développement économique et humain des pays où ils travaillent et où ils combler les lacunes du marché du travail et répondent aux besoins critiques en compétences.

En promouvant les droits des travailleurs migrants, les communes peuvent gérer la migration de manière à favoriser un environnement de vie et de travail stable pour les migrants afin que la migration devienne un levier de développement.

En protégeant les migrants (quel que soit leur statut), en leur donnant les moyens de gagner un salaire

décent et en leur assurant des conditions de travail adéquates, leur productivité contribuera à l'économie du pays d'accueil et à celle du pays d'origine où une part considérable des revenus sera envoyée.

3. Diagnostic de l'inclusion effective des migrants en Tunisie

Dans les années 1980, le concept d'intégration en Europe fut progressivement associé à celui de « modèle », comme si toutes les mesures politiques adoptées à l'égard des immigrants étaient convergentes et pouvaient se fondre dans un même moule.

Ces analyses aboutiront à l'idée qu'il existait différents modèles d'intégration en fonction des nations, pouvant être ordonnés en une typologie (Castles, 1995).

Cette idée n'est pas dénuée de fondement, mais elle ne doit pas conduire à croire que toutes les mesures adoptées par les États en matière d'intégration reposent sur des principes stables et cohérents (Mahnig, 1999).

L'inter-culturalisme, en tant que modèle pluraliste, se soucie autant des intérêts de la majorité culturelle, dont le désir de se perpétuer et de s'affirmer est parfaitement légitime, que de ceux des minorités et des

immigrants (Bouchard, 2012).

L'inter-culturalisme désigne un modèle d'intégration, c'est-à-dire un ensemble de mécanismes opérant à différents niveaux de la société, qui ont pour fonction de faciliter l'insertion des citoyens dans la société.

Ici, le concept d'intégration ne se réfère pas à l'effort de l'immigrant pour se conformer aux manières de vivre et à la culture de la majorité – comme dans le cadre des modèles assimilationnistes.

Il signifie un processus réciproque et multidimensionnel qui concerne l'insertion professionnelle, sociale, économique et culturelle, l'accès au logement, et implique tout autant le citoyen que la société d'accueil.

Afin d'étudier le degré d'intégration des immigrés au niveau des communes de Tunis et de Sfax, des entretiens ont été menés avec des représentants de ces deux communes, ainsi qu'avec des organisations de la société civile travaillant au niveau de ces deux communes dans le domaine de la migration.

3.1. Diagnostic au niveau des communes de Tunis et Sfax

Étant la capitale économique et commerciale du pays, la ville de Tunis constitue la première

destination des migrants étrangers.

En effet, selon les derniers résultats de l'enquête Tunisia HIMS, l'effectif de la population étrangère résidente en Tunisie est de l'ordre de 58990 individus dont la moitié se trouve sur le Grand-Tunis.

Ainsi, la population migrante s'installe sur les 15 délégations de la ville de Tunis pour trouver un emploi, accompagner la famille ou pour étudier.

Ils sont issus principalement des pays d'Afrique dont la moitié sont originaires de l'Afrique subsaharienne.

Bien que la municipalité de Tunis n'intervienne pas sur les questions migratoires qui sont à la charge des autorités centrales, elle développe des actions en faveur des migrants à travers les quatre axes qu'elle gère : social, culturel, de la jeunesse et de l'enfance.

La deuxième ville concernée par cette étude est Sfax. Elle est considérée aujourd'hui parmi les premières destinations des migrants pour plusieurs raisons. En effet, le mode de vie (logement, alimentation...) est beaucoup moins cher que d'autres régions (Tunis, Sousse...), la région offre des opportunités d'emplois informels dans les domaines agricole et industriel pour les hommes et

domestiques pour les femmes.

On peut également citer la présence de réseaux d'intermédiaires et de passeurs qui facilitent la traversée pour ceux qui souhaitent rejoindre la côte nord de la Méditerranée.

Sfax n'attire pas seulement les travailleurs migrants mais aussi les étudiants étrangers attirés par les facultés publiques et privées implantées dans cette région.

Les migrants résidant à Sfax peuvent être classés en trois catégories juridiques : les personnes en situation régulière, les réfugiés et demandeurs d'asile et les personnes en situation irrégulière.

Parmi les personnes en situation irrégulière, on compte de nombreux ressortissants subsahariens.

Certains arrivent à Sfax par voie aérienne, d'autres par les frontières terrestres ou maritimes via la Libye et l'Algérie.

L'intégration des migrants dépend de nombreux groupes de personnes différents au sein de la société : migrants, politiciens, parlementaires, fonctionnaires, militaires non gouvernementaux, journalistes et personnes représentant diverses autres professions et communautés.

Afin de gérer le phénomène migratoire, de fournir les services nécessaires et d'assurer une meilleure intégration des migrants, la commune de Sfax a développé de bonnes pratiques.

Nous pouvons constater que toutes les pratiques et initiatives municipales sur la question de la migration, en particulier dans la ville de Sfax, ont été établies à partir de prémisses de principe et humanitaires, et cela a commencé à se manifester depuis 2015.

En effet, le conseil municipal estime que la migration doit être vue « plutôt comme une opportunité que comme un problème ».

Le processus d'intégration commence au moment où les migrants arrivent dans un nouveau pays. Les migrants sont le plus souvent désireux d'acquérir une place dans cette nouvelle société.

Ils sont généralement plus préoccupés par la satisfaction de leurs besoins primordiaux - sécurité, nourriture et logement - et par la suite cherchent à répondre à leurs besoins sociaux, culturels et politiques.

Leurs besoins individuels et communautaires peuvent être satisfaits en étant acceptés dans la société d'accueil. Grâce à l'intégration, ils s'impliquent dans

différents domaines de la vie, y compris le travail, l'éducation, le logement et les activités politiques et culturelles, entre autres.

Au niveau communautaire, l'intégration des migrants est souvent façonnée par des organisations culturelles, religieuses et sociales, bien que les communautés de la société d'accueil (telles que les sociétés sportives et artistiques, etc.) puissent également agir comme vecteurs d'intégration.

Si l'intégration dépend des attitudes et des actions des migrants, elle dépend également de la société d'accueil, y compris de l'approche gouvernementale en matière d'intégration, des dispositions institutionnelles prises et de l'accueil que les migrants reçoivent des membres du public.

Les politiques d'intégration sont façonnées par le contexte socio-économique de chaque pays, ainsi que par son expérience de la migration, son histoire et ses arrangements institutionnels, qui peuvent tous conduire à la création de différentes solutions d'intégration aux niveaux communautaire et individuel.

Chaque membre de la société d'accueil, à la fois individuelle et au niveau collectif, peut réagir différemment aux migrants, en fonction des lois et réglemen-

tations de son pays, ainsi que des coutumes.

L'intégration dépend d'un éventail de politiques qui répondent aux besoins des migrants et à leur situation, mais qui offrent également à toutes les parties un cadre pour penser et agir de manière à renforcer la cohésion sociale de sociétés diverses.

L'intégration des migrants est un domaine politique transversal : il touche à divers domaines politiques socio-économiques clés tels que l'éducation, la santé, le logement ou l'emploi, ainsi qu'à différents niveaux de gouvernement.

Bien que la migration soit traditionnellement considérée comme un mouvement de personnes entre pays, la réalité est que les migrants s'installent dans une communauté locale particulière.

Les migrants travaillent, ouvrent des entreprises, s'installent dans diverses structures communautaires, accèdent aux systèmes d'éducation, au logement, aux soins sociaux et aux services de santé au niveau local.

Que les politiques d'intégration des migrants soient façonnées par le gouvernement local ou central, elles sont principalement mises en œuvre par les autorités locales, dont le rôle dans l'intégration des

migrants est de plus en plus reconnu.

Les autorités locales, même lorsqu'elles ne sont pas directement chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'intégration des migrants, doivent fournir à leurs communautés de plus en plus diversifiées des services adéquats et, à ce titre, doivent également répondre aux besoins des groupes de migrants.

Les communes sont souvent pionniers et testent de nouvelles mesures, développent des critères de qualité d'intégration des migrants mesurés au niveau international et participent à des réseaux transnationaux d'apprentissage des politiques.

Afin de capitaliser pleinement sur l'expérience et l'expertise des gouvernements locaux, il est nécessaire de créer des espaces de dialogue et de collaboration et assurer la disponibilité de financements adéquats.

Les documents de politique nationale (tels que les plans d'action et les stratégies) doivent être garantis par des engagements financiers qui profitent directement au niveau local.

La Municipalité de Sfax a conclu un grand nombre d'accords de coopération internationale, avec

les mairies de Grenoble, de Marbourg... et elle a adhéré aux réseaux AIMF et MedCités.

Ce type d'accord de coopération a soutenu l'ambition stratégique de la ville de Sfax.

L'implication des communes de Tunis et de Sfax dans le projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM) a été l'occasion d'échanger des expériences et des bonnes et positives pratiques en matière de migration et d'organiser des rencontres périodiques et des dialogues ouverts entre les responsables des points focaux dans villes de la méditerranée qui ont contribué à soutenir les capacités des personnes concernées, qu'elles soient issues de l'administration communale ou des conseils communaux.

Le projet MC2CM rassemble des experts et des villes pour contribuer à améliorer la gouvernance de la migration au niveau des villes, y compris l'accès des migrants aux services de base et faire valoir les droits de l'Homme à travers ses trois composantes : le dialogue, la connaissance et l'action.

Le projet est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le CIDPM, les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et ONUHabitat.

La commune de Sfax, avec le soutien de la société civile encourage son personnel de l'état civil à faire preuve de souplesse dans le traitement des situations des migrants, notamment celles des migrants subsahariens.

L'enregistrement d'un nouveau né sans justification de contrat de mariage de la part des deux parents et la légalisation d'un contrat de loyer sans l'exigence d'une carte de séjour en sont deux exemples.

Au début, il était difficile pour une mère immigrée célibataire d'enregistrer son nouveau-né, et il y avait de nombreuses difficultés pour assurer l'enregistrement des naissances dans de tels cas, mais aujourd'hui il n'y a plus d'obstacles à l'enregistrement des nouveaux nés.

La commune a facilité aussi les procédures de légalisation des documents pour les immigrés qui détiennent les documents nécessaires et appliquent ce qui est requis par la loi quel que soit leur statut de résidence, ce qui concerne, par exemple, la signature de contrats de bail ou l'authentification de documents authentiques pour constituer le dossier d'inscription au dossier d'études ou de séjour et l'obtention de la carte nécessaire à cet effet.

La commune de Sfax, en vertu de sa compétence, est intervenue

dans les affaires liées à l'inhumation des corps des immigrés, et malgré quelques problèmes qui apparaissaient dans chaque cas de décès, elle a surmonté de nombreux obstacles liés à la difficulté de prouver la religion du défunt, les critères requis pour l'inhumation et les procédures connexes requises.

La municipalité de Sfax a surmonté tous ces problèmes et a traité les décès d'immigrés d'un point de vue purement humanitaire et a fourni une assistance à la famille ou aux amis du défunt sans aucune complication administrative.

Le service du cimetière municipal garantit des cérémonies d'inhumation sans conditions ni complications et à titre gratuit.

La commune de Sfax enterre depuis de nombreuses années les corps sortis de la mer suite aux noyades à répétition de véhicules transportant des migrants, après avoir accompli les démarches judiciaires devant les tribunaux et la médecine légale, se trouve dans l'incapacité de fournir le nécessaire pour enterrer un grand nombre de victimes suite à des accidents de transport, en l'absence de toute aide ou même solidarité d'autres parties.

Cependant, la commune n'est pas en mesure de fournir le nécessaire

pour enterrer un grand nombre de victimes suite à l'augmentation des naufrages, en l'absence de toute aide ou même solidarité des autres parties.

Les communes de Tunis et de Sfax ont accompagné également certaines activités sportives et culturelles qui sont organisées par certaines associations d'immigrés et a aidé les immigrés à pratiquer des activités sportives dans les stades municipaux en leur allouant des cours hebdomadaires gratuits.

Les deux communes, en coordination avec les maisons de jeunes, ont pris l'initiative de fournir les espaces nécessaires aux immigrés pour mener à bien leurs activités culturelles et allouer des espaces à leurs associations pour des activités ouvertes chaque fois qu'ils en font la demande.

L'absence d'un cadre juridique clair, et le manque de ressources matérielles et humaines n'ont pas empêché les communes de Tunis et de Sfax de s'impliquer et d'interagir positivement et avec une grande efficacité parfois sur la question de la migration et de jouer des rôles essentiels pour réduire les problèmes entourant la vie des migrants au sein de leur territoire communal et nouant des relations de coopération, de coordination et d'intégration avec tous les acteurs locaux, nationaux

et internationaux actifs dans le domaine de la migration en Tunisie et à Sfax.

Depuis des années, les communes de Tunis et de Sfax ont noué des relations de coopération avec de nombreuses associations et organisations locales œuvrant dans le domaine de la migration ou dans des domaines d'activités connexes, afin d'aider à fournir des services circonstanciels aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Les deux communes soutiennent les associations actives dans le domaine de l'immigration en mettant à leur disposition les conditions appropriées pour mener à bien leurs activités.

Reconnaître la diversité devient un élément crucial du processus d'intégration.

Cela nécessite souvent des changements dans les concepts fondamentaux de l'État, reflétés dans la manière avec laquelle les politiques et les programmes sont mis en œuvre, simultanément.

Cela nécessite également des changements dans les mentalités et les identités des migrants.

Par conséquent, l'intégration est mieux comprise comme un processus à plusieurs niveaux et à double

sens basé sur les approches et les motivations des migrants, ainsi que sur les attitudes et les mesures d'intégration de la société d'accueil.

Les deux parties impliquées dans les processus d'intégration – les migrants et la société d'accueil – déterminent son orientation et son résultat final.

Toutes les parties jouent un rôle important à la fois en tant qu'individus - en termes d'interactions personnelles avec les migrants - et également en tant que membres d'un groupe, car elles contribuent à un climat général d'acceptation ou d'exclusion et peuvent façonner des mesures et des dispositifs d'intégration spécifiques.

3.2.Société civile et sa relation avec les communes de Tunis et Sfax pour une meilleure intégration des personnes migrantes

Un ensemble d'entretiens avec des représentants des organisations de la société civile opérant au niveau des communes de Tunis et de Sfax dans le domaine de la migration, ont été menés afin d'étudier le degré d'intégration des immigrants.

3.2.1.Association Ifriqiya

Il s'agit d'une association à carac-

tère environnemental, humanitaire et de développement, créée en Octobre 2019 et publiée tau JORT N°10 le 04/02/2020.

Située actuellement à Sfax, l'association Ifriqiya tend à être une force de proposition à l'échelle locale, nationale et continentale.

Elle a pour objectif principal de contribuer à la réalisation du développement durable selon une approche spécifique basée sur : L'enracinement de la culture des droits de l'Homme dans sa dimension universelle, la protection de l'environnement et la contribution du rôle de la Tunisie au processus d'intégration Africaine.

Cette association met en œuvre de nombreux projets dans le domaine de la migration en collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales et en coordination avec la commune de Sfax et les autorités régionales, parmi lesquelles on peut citer le projet «Migration Access», un projet initié par l'association Ifriqiya et l'association Baya dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut arabe des droits de l'Homme (IADH) et par l'appui du programme de coopération suisse. Ce projet a pour vocation de renforcer l'engagement des autorités régionales et locales à Sfax dans la question migratoire

et de mettre en valeur les droits des personnes migrantes et leur accessibilité aux services publics, afin d'assurer l'intégration sociale, économique et culturelle des personnes migrantes au sein de la communauté hôte.

Dans le cadre du projet « Let's co-exist » mis en œuvre par l'association Ifriqiya avec Tunisie terre d'asile, l'association Ifriqiya a créé au sein du local de l'association un club d'échange culturel qui réunit des citoyens locaux et des immigrés étrangers résidant à Sfax, et ils ont organisé une journée d'intégration au siège de l'association afin que les membres du Club puissent s'identifier et mieux se connaître.

L'association souhaite que ce club soit permanent au sein de l'association et non dépendant de financements et de projets compte tenu de son importance dans l'inclusion des migrants au niveau local.

Dans le cadre du même projet « Let's co-exist » une autre activité a été organisée et qui consiste à visiter la ville antique de Sfax afin que les membres du Club d'échange Culturel puissent découvrir les monuments historiques de la ville.

Au cours de cette activité, les membres du club ont visité, avec l'aide d'un historien, l'hôtel Haddadine, les anciennes ruelles

de la ville et le musée de la Kasbah pour en savoir plus sur les différentes civilisations qui ont traversé les lieux.

Un atelier d'échange culturel a également été organisé à la Maison d'art de l'ancienne ville de Sfax, où migrants et Tunisiens ont donné un aperçu de leur ville et de ses qualités.

Le projet «Solidaires et Unis pour l'Environnement» mis en œuvre aussi par l'association Ifriqiya en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations en Tunisie et financé par l'Union Européenne vise à renforcer les liens sociaux, favoriser l'inclusion et réduire les écarts entre la population hôte et les populations migrantes par le biais environnemental en organisant des campagnes de nettoyage dans lesquelles les résidents locaux et immigrés participent au nettoyage des espaces publics (maisons de jeunes, rues, écoles, etc.).

Le but de ces campagnes n'est pas seulement de nettoyer les lieux, mais aussi de sensibiliser les immigrés subsahariens qu'ils font partie de la communauté d'accueil locale et qu'ils ont, comme le reste des résidents, un ensemble de droits et de devoirs.

Ces activités contribuent à leur interaction avec leur société

d'accueil, favorisant une plus grande intégration et cohésion sociale et une élimination des stéréotypes et des préjugés qui alimentent les sentiments de haine et de xénophobie.

Le représentant de l'association Ifriqiya a relevé l'importance de l'adoption par l'Etat tunisien de politiques migratoires claires et expresses et surtout l'adoption de la stratégie nationale migratoire afin que la gestion de ce dossier soit plus claire et mieux organisée.

Il a également noté qu'il y a un très gros problème de communication: En effet les habitants locaux et même les migrants ne connaissent pas les bonnes pratiques qui sont adoptées par les autorités locales et les associations et que les migrants participent au développement local de la région et qu'ils ne sont pas un fardeau pour la société mais qu'ils peuvent aussi contribuer au développement économique de la région.

La réglementation et le cadre légal ainsi que le contrôle excessif exercé par certains ministères sur le travail des associations œuvrant dans le domaine de la migration constituent également des contraintes qui empiètent sur le travail des associations.

Il a apprécié les bonnes pratiques adoptées par les différents acteurs

institutionnels à l'échelle de Sfax afin d'assurer une meilleure inclusion des migrants étrangers dans la société d'accueil et surtout la coopération avec la commune de Sfax, les maisons des jeunes et les autorités locales, mais a souligné que la continuité de l'application de ces bonnes pratiques n'est pas garantie car elles ne sont pas institutionnalisées et nous risquons de les perdre si les responsables vont changer.

3.2.2. Terre d'asile

Créée en 2012, Terre d'Asile Tunisie, section tunisienne de France terre d'asile, œuvre à promouvoir les droits des migrants, demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs non accompagnés et victimes de la traite des êtres humains vivant sur le sol tunisien et la cohésion sociale, renforcer les capacités des organisations de la société civile et des institutions publiques tunisiennes dans le traitement de la question migratoire, mettre à l'agenda les questions de migration auprès de l'opinion publique et des acteurs institutionnels, documenter et partager les connaissances sur la réalité des situations vécues et des besoins des populations migrantes.

Présente à travers ses « Maisons du Droit et des Migrations » à Tunis et à Sfax, la section tunisienne s'articule autour d'un pôle protection

des permanences sociales et juridiques à Tunis et Sfax- et propose un accompagnement adapté au contexte local en lien avec la société civile et les institutions tunisiennes, et d'un pôle développement qui organise des formations, rencontres débats et séminaires, propose un soutien technique et financier aux associations, développe des outils de sensibilisation, produit de l'expertise et conduit des actions de plaidoyer.

Depuis 2014, et afin de permettre l'accès aux droits des migrants, Terre d'Asile Tunisie a développé un dispositif d'information, d'orientation et de médiation pour répondre aux besoins juridiques et sociaux des migrants dans le Grand Tunis, puis à Sfax depuis 2016.

À travers une permanence ouverte au public avec ou sans rendez-vous, l'équipe de Terre d'Asile Tunisie accueille les personnes et leur propose un entretien individuel afin de détecter leurs besoins, puis leur propose une solution adaptée, en interne ou via l'orientation vers un réseau de partenaires.

Terre d'Asile Tunisie consacre une permanence sociale et juridique à Sfax pour l'accueil, l'écoute et l'orientation des migrants subsahariens.

Cet espace reçoit en moyenne

50 personnes par mois venues chercher conseil sur leur situation irrégulière, les établissements de soins sanitaires, et une aide contre des formes d'exploitation patronale et de traite.

Des évènements socio-culturels sont également organisés.

Terre d'asile participe également à l'effort de sensibilisation et d'information des migrants et réfugiés sur leurs droits humains et a ainsi édité des guides d'orientation sur l'accès aux différents droits en Tunisie pour les étrangers (séjour, santé, travail, et autres).

La représentante de Terre d'Asile interrogée a confirmé que le nombre de migrants subsahariens à Sfax a augmenté de manière très significative au cours des deux dernières années et qu'il y a une migration interne des migrants étrangers des autres gouvernorats vers les délégations de Sfax, ce qui a rendu leur mission un peu plus difficile car les demandes et le nombre de migrants sont bien supérieurs aux ressources allouées.

De même, l'augmentation du nombre d'immigrés a rendu plus difficile leur intégration dans la communauté locale.

La société d'accueil n'est plus aussi accueillante envers les immigrés

qu'elle l'était au début, car les vagues de haine et de racisme se sont multipliées, ce qui a rendu leur intégration plus difficile.

La différence des cultures rend également difficile l'intégration des migrants subsahariens.

Le problème n'est pas seulement que ces personnes ne sont pas acceptées par la société d'accueil, mais certains immigrés sont aussi souvent méfiants et préfèrent vivre en communauté plutôt que de s'intégrer à la communauté locale.

Le problème de la langue est l'un des problèmes qui entrave l'intégration des migrants et entrave également leur jouissance des différents services rendus par la commune et d'autres autorités publiques.

Afin de combler ce problème, terre d'asile a formé un groupe de relais communautaires de différentes nationalités les plus présentes à Sfax et à Tunis.

Ces relais communautaires sont formés par terre d'asile afin de faciliter le contact entre l'organisation et surtout les migrants qui ne parlent que leurs langues locales.

Ces relais communautaires participent également à la vulgarisation et au partage d'informations ainsi qu'à

l'orientation des migrants vers les services de Terre d'Asile pour leur apporter l'assistance nécessaire.

Terre d'Asile a apprécié la bonne coopération avec la commune de Sfax et a souligné que les responsables, notamment les élus communaux, sont très engagés dans le domaine de la migration et ont la volonté d'améliorer la situation des migrants à Sfax.

Cependant, en l'absence d'une stratégie migratoire nationale et de politiques migratoires nationales claires, la mission des communes est devenue très difficile car, selon la représentante de l'organisation, le rôle de la commune devrait être seulement un rôle de coordination et d'appui aux directions régionales des ministères qui ont le pouvoir et les ressources pour fournir les services nécessaires aux migrants puisque les communes ne possèdent ni les ressources ni les compétences juridiques pour gérer seules ce dossier.

Afin de faciliter l'accès des migrants aux différents services offerts par la commune de Sfax, Terre d'Asile a organisé plusieurs sessions de formation au profit des élus communaux et au profit des agents administratifs de la commune. Ces formations ont permis le renforcement des capacités des agents de l'état civil et des autres services municipaux

sur les questions migratoires.

Aujourd'hui, les mères migrantes célibataires ou en couple sans contrat de mariage n'ont plus aucune difficulté à enregistrer leur nouveau né, et les personnes sans titre de séjour peuvent bénéficier de contrats de location.

De même en ce qui concerne l'enterrement des immigrés, la municipalité a adopté de bonnes pratiques et elle s'est montrée très coopérative dans ce domaine avec les associations de la société civile.

La municipalité peut même couvrir tous les frais d'inhumation à la demande des organisations de la société civile.

Terre d'Asile a réalisé plusieurs projets visant à assurer une meilleure intégration des migrants à Sfax et à Tunis, parmi lesquels on peut citer le projet ACMALS « Améliorer la coordination de la migration par les acteurs locaux à Sfax », soutenu par l'Union Européenne, la coopération Suisse, International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), United Cities and Local Governments (UCLG) et UN Habitat.

Ce projet s'inscrit dans le programme « Migration ville à ville en Méditerranée » (MC2CM).

Mis en œuvre par Terre d'Asile

Tunisie en partenariat avec la municipalité de Sfax, la municipalité de El Ain et la municipalité de Gremda.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de la question migratoire à l'échelle locale et régionale.

Il a pour objectif la mise en place des mécanismes de coordination entre les autorités locales, les services publics et les organisations de la société assurant des services directs au profit des migrants dans la ville de Sfax, ainsi que le renforcement de leurs capacités.

3.2.3. Association Afrique Intelligence

L'association Afrique intelligence est un Groupe de Réflexion et d'Action qui vise à éveiller la conscience de la jeunesse africaine sur les défis actuels et futurs du continent.

Depuis 2015, l'association œuvre pour la défense des droits des migrants. Elle a pour mission de sensibiliser l'opinion publique au travail des étrangers en Tunisie, favoriser la compréhension sur les questions migratoires, améliorer la diffusion d'information relative aux migrants, améliorer l'intégration des migrants et apporter une assistance sociale aux migrants.

Le rôle important que jouent déjà les acteurs locaux et les migrants doit être renforcé pour qu'ils participent à l'élaboration et à l'évaluation, ou à la réévaluation, des politiques nationales d'inclusion.

Une participation et une autonomisation accrues des villes contribueraient à l'atténuation des tensions entre le niveau local et le niveau national en raison d'approches divergentes de l'inclusion.

Parce que c'est principalement à l'échelle locale qu'a lieu l'inclusion, les villes et autres autorités locales sont les mieux placées pour dire quelles sont les difficultés de l'inclusion et indiquer les bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre.

Quant aux migrants, leur participation à l'élaboration des politiques ne correspond pas, à ce jour, à leur niveau d'activité dans les faits en faveur de leur inclusion et de celle d'autres migrants.

Si leur voix se fait de plus en plus entendre aujourd'hui, il n'en reste pas moins que leurs besoins et leurs aspirations en matière d'inclusion doivent être examinés plus en détail et être mieux pris en considération dans l'intérêt de politiques d'inclusion plus efficaces.

Afrique intelligence estime que les migrants sont souvent disposés à participer activement à la vie civique de leur pays d'accueil, mais n'ont pas ou ignorent les possibilités de le faire. Il est important que les organisations non gouvernementales, les associations et les clubs, etc..., élargissent leur attrait auprès d'une population de plus en plus diversifiée et s'adressent aux membres potentiels des migrants, favorisent leur participation et les emploient comme personnel.

L'un des clefs pour assurer une véritable intégration des migrants est l'écoute de ces personnes, de subvenir à leurs besoins et à leurs préoccupations.

Les migrants ne doivent pas seulement être des bénéficiaires mais ils doivent aussi être des acteurs car ce sont eux qui connaissent les problèmes et les difficultés rencontrés par eux.

L'autonomisation des migrants est la clé pour assurer la cohésion sociale.

L'association Afrique intelligence à travers ces 12 relais communautaires essaie de fournir un certain nombre de services juridiques et sociaux... et organise des activités culturelles et sportives au cours desquelles elle organise des activités de sensibilisation et d'orienta-

tion au profit des immigrés. Afrique intelligence estime que pour avoir une réelle cohésion sociale, immigrés et habitants doivent se connaître loin des préjugés et de l'amalgame médiatique.

Le projet PRM qui s'inscrit dans les actions locales pour un discours équilibré du projet «MC2CM - Migration ville à ville en Méditerranée» est financé par l'Union Européenne et la Coopération Suisse, soutenu par le centre International pour le développement des Politiques Migratoires (ICMPD), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et ONU HABITAT.

Ce projet est mis en œuvre à Sfax par la Municipalité de Sfax en partenariat avec l'association AFRIQUE INTELLIGENCE, TERRE D'ASILE TUNISIE – bureau de Sfax et l'association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT).

Le projet PRM est une campagne de communication visant à équilibrer les récits et favoriser la communication sur la migration afin de déconstruire les préjugés autour de la présence des migrants au sein de la communauté d'accueil. La campagne consiste à polir et émettre un discours exact sur le quotidien des migrants, leurs vécus, difficultés et exploits.

Un discours en grande partie émis par les migrants eux-mêmes et avec comme attente de montrer un visage positif de ces derniers, de toucher les couches les plus reculées de la population locale sur la présence des migrants au sein de la société ainsi que les avantages culturels et économiques que cela constitue.

Action mise en œuvre d'une part à travers les médias conventionnels et de première génération (radios et télévisions locales) afin de toucher le citoyen lambda, évoluer au niveau de la cible ordinaire que sont les autorités, élus locaux et société civile vers la grande masse populaire représentant la communauté hôte.

Et d'autre part à travers la contribution des fonctionnaires et toutes structures offrant des services pour un développement du réseau des acteurs qui travaillent sur le sujet de la migration et qui opèrent pour les migrants mêmes, grâce à une campagne médiatique de sensibilisation, plaidoyer et événements culturels.

A l'initiative de l'Association Afrique Intelligence, de l'Institut arabe des droits de l'Homme et des Municipalités de Sfax et Tunis, quatre sessions de formation ont été organisées pour le renforcement des capacités en matière de techniques de communication et

de compétences interculturelles au profit des agents municipaux travaillant dans différents postes de l'administration de la municipalité de Sfax (dont les guichets et services accueillant les migrants) et des représentants d'associations de la société civile et de leaders de communautés de migrants (de pays d'Afrique subsaharienne).

Afrique intelligence valorise la coopération avec la commune de Sfax et la bonne coopération et l'engagement des élus dans le dossier migratoire malgré l'absence d'une stratégie nationale de migration et malgré l'absence d'un cadre juridique clair qui donne des compétences claires aux communes en matière de migration.

Les bonnes pratiques adoptées par la commune de Sfax doivent être généralisées dans les différents arrondissement de la commune et pas seulement dans la commune centrale, il faut aussi former les agents communaux sur l'interculturalité afin de s'assurer que les migrants sont bien traités.

L'association Afrique intelligence répond aux besoins culturels et associatifs des migrants, offrant un espace et des opportunités d'interaction et de création de liens avec leurs concitoyens, nourrissant la culture et les langues des migrants et familiarisant la société

avec la culture des migrants.

Elle favorise également l'intégration des migrants leur fournissant des informations sur la société d'accueil dans leur langue maternelle et en les aidant à accéder aux services publics et au marché du travail, etc.

Elle représente et promeut également les intérêts des populations migrantes auprès des autorités étatiques. Elle informe les autorités des besoins particuliers des migrants, fait pression pour des changements législatifs et constitue un tremplin pour une plus grande participation politique des migrants.

3.2.4. Association innocence pour la protection de l'enfance menacée

L'association innocence pour la protection des enfants en danger est une association de défense des droits humains qui a été créée en décembre 2018.

L'association innocence s'intéresse au domaine de la protection des enfants à risque et de la défense des droits de l'enfant en Tunisie en coopérant avec les différents acteurs du secteur, ministères et organisations gouvernementales et non gouvernementales, afin de parvenir à une enfance sûre, saine et équilibrée.

Le code de protection de l'enfance en Tunisie ne fait pas de distinction entre les enfants tunisiens et les enfants étrangers, c'est pourquoi les enfants migrants bénéficient exactement comme les enfants tunisiens des mêmes droits prévus dans ce code.

Cette association a mené plusieurs actions et projets visant à intégrer les enfants migrants dans la société locale.

Parmi ces projets on peut citer le projet « Hand to Hand ». Un projet mis en œuvre en partenariat avec la délégation des sports et de la jeunesse de Sfax et financé par Tunisie Terre D'asile et qui vise à participer à l'intégration socio-culturelle des femmes et enfants migrants vivant dans la ville de Sfax, tout d'abord, en sensibiliser les femmes migrantes à l'importance de la scolarisation et soutenir l'intégration des enfants migrants dans les écoles de la ville de Sfax et aussi, en favorisant l'intégration socioculturelle des femmes migrantes et de leurs enfants résidents de la ville de Sfax au sein de leur milieu d'accueil.

Cette organisation estime que la participation civique et politique des migrants dépend en grande partie des opportunités offertes par la société d'accueil, notamment : le financement, l'information et les initiatives de sensibilisation, plateformes et opportunités pour réseauter et échanger des idées, politiques inclusives d'adhésion et de recrutement du personnel, le renforcement des capacités, y compris l'enseignement aux migrants des compétences nécessaires à l'activité civique et politique dans leurs communautés d'accueil, et l'aide à l'intégration d'autres migrants.

L'organisation Innocence essaie toujours, dans toutes ses activités et formations, d'inclure les questions migratoires à l'ordre du jour afin de sensibiliser à l'importance de l'intégration des migrants dans la communauté locale et en même temps de diffuser des informations à la population immigrée afin de leur faire prendre conscience de leurs droits.

Actuellement, l'association prépare le lancement d'un bureau d'accompagnement dont la tâche principale sera d'accompagner les migrants subsahariens dans la préparation et le dépôt des dossiers d'inscription de leurs enfants dans les écoles publiques tunisiennes.

Une telle initiative facilitera l'in-

clusion des enfants migrants dans les écoles tunisiennes, ce qui aura également un impact très positif sur l'intégration de toute la famille.

Les représentants de l'association ont pointé l'existence d'un obstacle qui entrave l'accès des migrants aux services fournis par les communes: le problème de la langue. Dans la commune il n'y a pas d'indications en français pouvant aider les migrants à trouver leur chemin, même certains agents administratifs ne parlent pas d'autres langues que l'arabe, ce qui rend difficile l'accès des migrants aux services.

Les migrants arabophones s'intègrent plus facilement que les subsahariens. La méconnaissance de l'arabe est un véritable problème pour de nombreux migrants.

Pour contrer cette situation, l'association Innocence organise des cours d'arabe pour les enfants subsahariens et leurs parents.

Les communes ne doivent faire aucune distinction entre habitants locaux et habitants étrangers car selon le code des collectivités locales, ce sont tous des habitants vis-à-vis des communes.

3.2.5. Les scouts tunisiens

L'organisation des SCOUTS TUNISIENS est une organisation de jeunesse. Elle a pour but de

contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs capacités physiques, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles, en tant que personnes et en tant que citoyens responsables selon la méthode scout.

Les scouts sont peu impliqués dans la gestion du phénomène migratoire.

Ils accompagnent les locaux dans les différentes campagnes nationales de sensibilisation (comme la campagne nationale de vaccination contre le Covid 19) et ils organisent certaines actions pour promouvoir les droits des migrants auprès de leurs membres.

Les représentants des scouts interviewés ont souligné le fait qu'ils ne sont pas au courant des différents services rendus par la commune de Sfax au profit des immigrés et même des bonnes pratiques adoptées par cette commune.

Ils ont noté qu'il y a un problème de communication et de diffusion de ces bonnes pratiques pour que les migrants prennent connaissance de ces opportunités afin qu'ils puissent en bénéficier.

Ils ont souligné que les scouts de Sfax à travers leurs 52 groupes présents dans les différents quartiers de cette ville pourront

soutenir les efforts de la municipalité en vue de vulgariser l'information et sensibiliser les immigrés à leurs droits et les habitants locaux à l'importance de l'inclusion des migrants étrangers dans la société d'accueil.

Les scouts ont affirmé que la cohésion sociale et la bonne intégration des migrants ne peuvent passer que par l'inclusion sociale en premier lieu, le renforcement des capacités des différents acteurs dans la gestion du dossier migratoire (pouvoirs publics, organisations de la société civile, migrants..) et une éducation parallèle à l'éducation officielle qui pourrait avoir un impact très important sur les enfants et les jeunes.

3.2.6. IPA Switxboard

L'Agence d'innovation et de planification (IPA Switxboard) est une entreprise sociale créée en 2016, dans le but de soutenir les communautés défavorisées en débloquent leur potentiel de croissance économique et sociale en fournissant un réseau mondial de ressources ainsi qu'en nourrissant et en inspirant une nouvelle génération de dirigeants responsables dans le monde.

Dans cette optique et à travers

son projet intitulé «Harraga», cofinancé par le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration du ministère Fédéral de l'Intérieur, IPA Switxboard s'active pour la réduction du phénomène de la migration irrégulière sur trois niveaux à savoir :

- La réduction de la migration irrégulière de la Tunisie vers l'Europe .
- L'intégration des migrants de retour .
- Le développement des perspectives de et avec les personnes ressortissantes de pays tiers.

Le troisième niveau d'intervention vise les personnes ressortissantes de pays tiers pour essayer de trouver des solutions alternatives et individuelles incluant la formation et le développement de perspectives d'emploi.

L'accent est mis ici en particulier sur les migrants vulnérables, les victimes de violences et de violences sexuelles, les personnes affectées par la traite des êtres humains qui ne sont pas suffisamment protégées et prises en charge.

Conscient de l'enjeu et de l'importance de l'accompagnement ciblé des personnes ressortissantes de pays tiers, IPA Switxboard, à travers son projet «Harraga», se propose d'intervenir, dans chacun de ses bureaux via une assistance psycho-

sociale, légale mais aussi la mise en place d'un accompagnement et de formations pour le développement de perspectives d'emploi.

Le projet "HARRAGA" est un projet cofinancé par le Fonds pour l'Asile, la Migration et l'Intégration du ministère fédéral de l'Intérieur de l'Autriche.

IPA Switxboard tente par l'organisation d'activités culturelles et sportives, par les différents services offerts aux migrants et par des campagnes médiatiques de sensibilisation à faciliter l'inclusion des migrants subsahariens dans la société d'accueil.

Au-delà de la barrière de la langue, la situation irrégulière dans laquelle se trouvent de nombreux migrants renforce leur situation de vulnérabilité.

Ils sont confrontés à un isolement spatial, souvent délibéré par peur des contrôles de police, mais aussi à un isolement culturel et social dû à la barrière de la langue.

Leur isolement les rend d'autant plus vulnérables. Le représentant de cette organisation a souligné que les migrants ont besoin d'être écoutés, personne ne peut connaître les besoins de ces personnes sans les écouter, c'est pourquoi IPA Switxboard a formé un réseau de médiateurs

appelés «Buddies» formé par un ensemble subsaharien de leaders communautaires qui aident l'équipe IPA à identifier les priorités d'intervention et à renforcer les efforts de sensibilisation et d'information des populations migrantes sur leurs droits étant donné que la plupart des migrants ignorent leurs droits légaux et les différentes conventions internationales, et ignorent également les bonnes pratiques adoptées par les municipalités et les organisations de la société.

Elle a également souligné le fait que la quasi-totalité des organisations nationales et internationales de la société civile opérant dans le domaine de la migration en Tunisie offrent quasiment les mêmes services aux migrants mais sans aucune coordination entre elles, ce qui peut constituer une perte de moyens et de ressources. C'est pourquoi la coordination entre ces différents acteurs est désormais devenue une nécessité en l'absence d'une stratégie migratoire nationale et de politiques migratoires publiques claires.

3.2.7. Association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT)

Association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT) est une association créée le 4 octobre 1993 avec l'autorisation

des autorités Tunisiennes.

Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de la Technologie et reconnue par le Ministère de l'Intérieur et du Développement local de la République Tunisienne sous le visa n°30 du 31 mai 2007.

Elle œuvre dans le sens de favoriser l'unification, l'intégration des étudiants et stagiaires africains, la promotion de la culture africaine dans sa grande diversité en terre Tunisienne, elle regroupe près de Vingt cinq (25) pays d'Afrique subsaharienne. L'AESAT croit fermement que les activités culturelles et sportives qui rassemblent les migrants et les résidents locaux sont l'un des meilleurs moyens de favoriser la cohésion sociale.

Ils organisent chaque année l'événement «Marahba bik fi Tounes», un moment de partage et d'amitié destiné à accueillir et intégrer de nouveaux étudiants subsahariens dans la société tunisienne.

Cet événement rassemble des étudiants tunisiens et subsahariens qui accueillent de nouveaux étudiants et partagent avec eux leurs expériences et quelques conseils qui peuvent les aider à bien s'intégrer dans la société tunisienne.

Ils organisent également chaque année un événement sportif appelé «mini CAN», un tournoi de football auquel participent des équipes de migrants subsahariens et de Tunisiens.

Ce type d'événement donne aux migrants et aux résidents locaux l'occasion de se connaître et de se débarrasser des préjugés et des stéréotypes et de remplacer la haine et la xénophobie par les valeurs de fraternité et de cohésion sociale.

L'AESAT collabore avec d'autres associations locales et la commune de Sfax afin d'organiser des événements communs qui rassemblent les immigrés et la population locale.

Le représentant de l'AESAT a souligné que malgré tous ces efforts et malgré les bonnes pratiques qui ont été adoptées par la commune de Sfax et par les organisations de la société civile, il existe encore de nombreux problèmes qui entravent l'intégration des étudiants subsahariens dans la société d'accueil. Parmi ces obstacles, il a cité les problèmes liés à la délivrance des titres de séjour par les autorités compétentes, la difficulté d'accès aux différents services fournis par la municipalité et les autres autorités publiques régionales en raison de la barrière de la langue, les difficultés liées au rapatriement

des cadavres de migrants morts en Tunisie vers leur pays d'origine, la recrudescence des agressions liées à l'augmentation du nombre de subsahariens à Sfax, et la maltraitance des migrants par le personnel administratif.

Récapitulatif des entretiens réalisés

Acteur	Personne contact	Gouvernorat
Commune de Sfax	Mr wajdi Aydi	Sfax
Commune de Tunis	Mme Hakima Kaabi	Tunis
Terre d'Asile Tunisie	Mme Yosra Allani	Sfax et Tunis
Association Afrique intelligence	Mr Franck Yotedje	Sfax et Tunis
Association Ifriqiya	Mr Yassine Baklouti	Sfax
Association innocence	Mr Housseem Chakroun et Mme Ons Trabelsi	Sfax
Les Scouts tunisiens	Mme Salma Khbou	Sfax et Tunis
Association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT)	Mr Mustapha Diongue	Sfax
IPA Switxboard	Mme Ameni Haddad	Sfax et Tunis
CIES section Tunisie	Kais Ben M'Barek	Tunis

4. Enjeux, défis et obstacles liés à l'intégration des migrants

Les caractéristiques de la migration urbaine internationale actuelle soulèvent plusieurs questions qui s'ajoutent aux défis déjà nombreux auxquels sont confrontées les villes des pays en développement.

Étant donné qu'un large éventail de facteurs influent sur la décision des migrants de rester ou de revenir, les stratégies favorisant ou décourageant la migration à long terme doivent être fondées sur une compréhension claire de ces facteurs.

La perception commune est que la migration est permanente, ce qui entraîne des lois migratoires très restrictives.

Cependant, des recherches récentes montrent la nature temporaire et circulaire de la plupart des migrations vers les villes (UNDESA, 2004).

Les nouvelles technologies de communication aident les migrants à maintenir des liens solides avec leur pays d'origine, tandis que le volume total des envois de fonds montre que très souvent les migrants ont hâte de rentrer chez eux.

Certains vont jusqu'à organiser un système de roulement sur le lieu

de travail afin de s'absenter de leur domicile pour une durée limitée.

En effet, un nombre croissant de migrants considèrent la ville où ils s'installent simplement comme un point de transit en vue de rentrer chez eux ou, dans certains cas, de se déplacer vers d'autres destinations offrant de plus grandes opportunités économiques.

De plus, ces dernières années, la migration urbaine internationale dans les pays en développement est composée de migrants de plus en plus différents avec des motivations différentes: personnes à la recherche d'un emploi mieux rémunéré, tant dans le secteur formel qu'informel, domestiques, femmes célibataires migrant pour subvenir aux besoins de la famille qu'elles ont laissée au pays, ainsi que des femmes qui rejoignent leur mari, des demandeurs d'asile, des étudiants et des stagiaires.

De nombreuses migrations, surtout les plus récentes, concernent des migrants temporaires dont l'aspiration est en effet de retourner, tôt ou tard, dans leur pays d'origine.

Ainsi, la promotion de programmes de travail temporaire et la facilitation du retour devraient être des objectifs clairs de toute politique migratoire nationale et locale.

Pour les pays et les villes d'accueil, une utilisation plus étendue et planifiée des mouvements temporaires de travailleurs peut combler les écarts entre l'offre et la demande observés au cours d'une période ou d'un lieu particulier et, en même temps, elle peut contribuer à réduire la migration sans papiers attirée par les opportunités d'emploi disponibles principalement dans les secteurs peu qualifiés du marché du travail.

Pour encourager le retour au pays des migrants urbains internationaux, dans le but de réduire les problèmes liés à la migration permanente et de contribuer au développement social et économique dans les pays d'origine, les autorités locales devraient avoir la capacité de promouvoir des accords de travail avec des lignes directrices sur comment les migrants sont recrutés.

Ils doivent également être conscients que les politiques urbaines ont un fort impact sur le type de migration : encourager la location plutôt que la propriété est une de ces politiques, ainsi que la mise en place de programmes de (micro)crédit facilitant les envois de fonds et les investissements dans les lieux d'origine.

En outre, les migrants peuvent jouer un rôle central dans le

renforcement de la coopération entre la société d'origine et la société d'accueil.

La migration internationale a traditionnellement été conçue comme un mouvement permanent d'individus d'un côté, et la tentative de le limiter par le gouvernement du pays ou de la ville d'accueil de l'autre, avec l'idée que la migration relève de deux catégories bien définies : régulière et irrégulière. En fait, la migration internationale est un phénomène manifestement plus complexe et surtout dynamique pour lequel une perception dualiste est manifestement insuffisante : de nombreuses recherches restent à faire sur les raisons qui motivent la décision de rester dans la ville d'accueil, combien de temps, déménager vers des destinations plus attrayantes ou retourner dans le pays d'origine, et après combien de temps. Selon les données de l'enquête qualitative, il s'avère que les immigrés vivant en Tunisie, rencontrent différents problèmes et sont exposés à une diversité de risque qui met en péril leur développement psychosocial et physique.

L'analyse approfondie de ces données nous a permis de dresser une typologie des problèmes rencontrés et des risques encourus selon leur nature.

Dans ce qui suit nous allons dans

un premier temps analyser les conditions de vie et les problèmes spécifiques aux personnes immigrantes.

4.1. Identité civique

Migrer vers un nouveau pays ou une nouvelle ville est un processus en plusieurs étapes et il est difficile d'établir jusqu'où il faut s'adapter et quand commence l'intégration. Le degré d'intégration des migrants dans la société d'accueil dépend de nombreux facteurs, notamment leur maîtrise de la langue locale, la disponibilité d'emplois générant un revenu suffisant, leur statut juridique, leur participation à la vie civile et politique, leur accès aux services sociaux (UNDESA, 2004) ainsi que leurs propres attentes et objectifs. La plupart des nouveaux arrivants préfèrent s'installer au sein de leurs communautés ethniques, où les réseaux sociaux d'entraide leur assurent un soutien que les institutions locales ne peuvent ou ne veulent souvent pas leur apporter.

Quoi qu'il en soit, certaines communautés de migrants sont nettement plus ouvertes à l'intégration que d'autres en fonction principalement de leur origine culturelle, religieuse et éducative, dont la notion même d'inclusion et de citoyenneté varie.

De plus, les TIC aident les migrants

à maintenir des réseaux solides avec les ménages et les amis restés au pays, tandis que la réduction des coûts de transport permet des trajets de retour plus fréquents.

La volonté des migrants de s'affilier aux valeurs, à la langue et au mode de vie du pays et de la ville d'accueil est ainsi plus faible que par le passé, et ils finissent ainsi par appartenir simultanément à deux sociétés.

Pour les secondes générations, c'est-à-dire les enfants nés dans le pays d'accueil de parents étrangers, la situation est encore plus compliquée car souvent ils ne se sentent pas locaux et n'ont pas de liens clairs avec les pays d'origine.

Ce phénomène émerge d'une double identité civique qui fait de la citoyenneté un enjeu majeur lorsque des communications largement disponibles, bon marché et rapides permettent « la création de groupes "déterritorialisés" qui n'ont d'allégeance à aucun espace unique mais opèrent dans un espace transnational avec des identités qui leur sont propres » (Skeldon, 2001).

4.2. Diversité culturelle

Lorsque les migrants ont un niveau culturel, linguistique et ethnique comparable à ceux de la

population locale, leur intégration est relativement aisée. Les migrants sont ainsi facilités à opter pour la stratégie d'intégration, au lieu de renforcer leur propre identité.

Cependant, la diversité ethnique croissante dans les villes des pays en développement connaissant des migrations internationales, dont certaines n'ont que peu ou pas de tradition multiculturelle, tend à produire de l'anxiété et de la peur chez les résidents locaux.

De nos jours, la migration s'effectue à un rythme très rapide, ce qui rend le processus d'assimilation plus difficile que par le passé.

Bien qu'il ne s'agisse que d'un pourcentage assez faible de la population urbaine, la présence des migrants est souvent surestimée dans la perception des résidents locaux.

Les migrants internationaux sont facilement non seulement reconnaissables, mais ils sont souvent concentrés dans l'espace, tout en ayant tendance à s'agglomérer dans des secteurs économiques et quartiers spécifiques.

4.3. Participation et représentation

Les communautés internationales sont loin d'être représentées ou simplement consultées. La majorité

des migrants vient s'ajouter à la multitude des populations locales, elles-mêmes dépourvues des droits sociaux fondamentaux et vivant dans des conditions où le « droit à la ville » est généralement faible.

Il est clair que différents groupes de migrants ont des raisons différentes d'être en ville, s'engagent dans des activités différentes, imposent des demandes différentes aux services municipaux, ont des exigences variables vis-à-vis de l'administration municipale, etc.

Alors que la ville commence à articuler une politique sur la présence des migrants internationaux, il est impératif qu'elle tienne compte de la perspective des migrants.

La reconnaissance de la diversité comme une source de force et d'enrichissement urbain plutôt qu'un problème est le premier pas vers l'équité et la participation.

4.4. Violence urbaine

De nombreuses actions criminelles peuvent être liées à la migration croissante vers les zones urbaines: traite des personnes (en particulier des enfants et des femmes), exploitation par le travail, production et commerce de faux documents personnels, logement irrégulier et prestataires de services illégaux.

L'exclusion sociale et économique conduit les migrants à être encore plus exposés et attirés par des activités illégales telles que le trafic de drogue, le braconnage, la prostitution et le crime organisé, ce qui renforce la perception négative de la population locale à l'égard du phénomène.

Encore une fois, une bonne gestion de la migration est cruciale pour accroître la sécurité et le contrôle et minimiser les aspects négatifs de la migration internationale vers les villes.

4.5. Prévenir et combattre le racisme, la xénophobie, la discrimination et les crimes de haine ciblant les migrants

Alors que le racisme implique généralement une distinction basée sur des caractéristiques physiques (phénotypes), la xénophobie repose sur l'idée que l'autre est étranger ou originaire de l'extérieur de la communauté ou de la nation. Ces formes d'intolérance se manifestent souvent par des pratiques discriminatoires.

Un stéréotype est une attitude ou une croyance à propos d'une personne ou de personnes basée sur des traits ou des caractéristiques qu'ils ont ou sur des groupes auxquels ils appartiennent. Les stéréotypes nous affectent tous, certains des

stéréotypes les plus courants, par exemple, sont basés sur le sexe.

L'étiquetage fait partie des stéréotypes et fait référence aux processus mentaux par lesquels les gens attribuent des étiquettes à d'autres sans aucune ou peu d'informations sur cette personne ou ce groupe.

Le racisme et la xénophobie sont souvent fondés sur des stéréotypes que les gens détiennent ou perçoivent un groupe particulier. Ces hypothèses, basées sur des signifiants externes, ont tendance à amener les gens à tirer des conclusions ou des généralisations qui, dans de nombreux cas, sont fausses et simplificatrices.

Les initiatives de sensibilisation au racisme et à la xénophobie à l'égard des migrants visent à apporter un changement positif et durable aux sociétés en promouvant des valeurs universellement respectées.

Leurs initiateurs font preuve de leadership en condamnant le racisme et la xénophobie contre les migrants et rejettent les généralisations ou les stéréotypes d'individus et de groupes différents.

La sensibilisation passe le plus souvent par l'organisation de campagnes médiatiques, de camps de jeunes, de rencontres de quartier, de journées portes

ouvertes, de marches, d'éducation à la tolérance et de débats publics ainsi qu'à l'intégration d'un module traitant la question liée à la lutte contre le racisme et la xénophobie dans le système éducatif officiel.

4.6. La gouvernance de la migration internationale

Comme de nombreux chercheurs l'ont souligné, la migration internationale est inévitable (Skeldon, 1997, Salt, 2001) : en particulier, dans un monde qui s'urbanise, la migration urbaine internationale est inévitable. Comme l'urbanisation, les flux migratoires ne peuvent être contrôlés ; au mieux ils peuvent être gouvernés, très probablement ils doivent être gérés. Si elle est gérée efficacement, la migration internationale peut tirer pleinement partie des avantages potentiels qu'elle apporte à la fois aux migrants et à la ville d'accueil.

Les gouvernements doivent comprendre les caractéristiques essentielles du phénomène pour le dynamisme économique des villes.

Dans cette perspective, la plupart des villes du Sud confrontées à la migration internationale doivent favoriser la coordination des politiques et pratiques nationales et locales. La nécessité d'améliorer la capacité des décideurs, des gestionnaires et des prestataires

de services à faire des choix éclairés sur la manière de gérer la migration internationale est tout sauf évidente. Bien que les travailleurs hautement qualifiés traversent également les frontières nationales, la plupart des migrations internationales s'ajoutent à la population à faible revenu de la ville.

Les migrants internationaux ont également des traditions culturelles, sociales et parfois religieuses qui sont différentes du pays et des villes vers lesquelles ils migrent. Par conséquent, leur intégration dans la société urbaine doit être soutenue par des politiques et des mesures ad hoc que les gouvernements sont rarement prêts à adopter, et encore moins à mettre en œuvre.

D'autant plus dans le contexte de la mondialisation, où le rôle de l'État s'est considérablement affaibli et où la réponse aux besoins des groupes à faible revenu a été largement transférée aux gouvernements locaux, la migration urbaine internationale concerne essentiellement toutes les dimensions de la politique urbaine, depuis le développement économique local, en particulier le secteur informel, jusqu'à l'éducation, la santé, le logement et la sécurité urbaine. De plus, elle a d'importantes dimensions de gouvernance urbaine à deux

égards: premièrement, en ce qui concerne l'accès des migrants internationaux aux processus décisionnels locaux et deuxièmement, surtout, parce que la migration urbaine internationale doit être considérée comme un domaine où les intérêts de différents acteurs sont en jeu - institutions et individus, publics et privés, légaux et illégaux (Salt, 2001).

Traiter efficacement le phénomène, c'est apporter des réponses adéquates aux migrants urbains internationaux lorsqu'ils s'installent dans une ville ou veulent devenir des rapatriés le plus tôt possible. Mais cela signifie aussi comprendre les intérêts des différents acteurs à encourager et à « vendre » la migration et mettre en place un système de gouvernance centré sur ces acteurs, ainsi que sur les migrants urbains.

4.7. Les difficultés d'intégration des immigrants et l'importance de l'enseignement des langues

Alors que le nombre d'immigrants augmente, les gouvernements s'efforcent également d'améliorer l'efficacité de la gestion des entrées et sorties des immigrants, du statut d'immigration et des politiques d'établissement et d'intégration. La politique d'intégration sociale des immigrants a pour objectif politique de minimiser les effets secondaires négatifs liés à

l'immigration en augmentant la capacité de base des immigrants à vivre en tant que membres de la société, en outre, il vise à élever leur capacité d'installation et d'adaptation par rapport à la société en général. Cependant, un grand nombre d'immigrants souffrent d'un manque de connaissances de base sur la société et la culture des pays et de faibles compétences linguistiques.

La réflexion sur l'installation et l'adaptation des immigrants dans leur nouveau pays porte principalement sur les difficultés et les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le processus d'installation et les services dont ils ont besoin (Nakhaie, 2018). En général, les difficultés auxquelles les immigrants sont confrontés dans le processus d'établissement comprennent les préjugés, la discrimination et le racisme (Berry & Hou, 2017, Cheran, 2001, Richmond, 2001, Schroeter & James, 2015), aliénation sociale et problèmes de langage (Beiser & Hou, 2001, Hou & Beiser, 2006 ; Smith & Khawaja, 2011, Stewart et al., 2008), les obstacles à l'accès aux services sociaux (Bowes & Wilkinson, 2003, Makwarimba et al., 2013), le chômage, la mobilité descendante et les difficultés financières (Bevelander & Pendakur, 2014, Este & Tachble, 2009, Hou & Beiser, 2006, Krahn, Derwing, Mulder, & Wilkinson,

2000), et le manque de réseaux sociaux et de liens communautaires (Stewart et al., 2008, Tonsing, 2013). Comprendre les difficultés auxquelles les immigrants sont confrontés lors de leur installation aide également à identifier les services dont ils ont besoin.

Ensuite, il y a des études qui prétendent que les compétences linguistiques et le capital social des immigrants sont très importants pour les nouvelles installations.

Des études canadiennes ont démontré que l'éducation linguistique des immigrants est essentielle à leur intégration sociale, la langue joue également un rôle clé dans l'utilisation des contacts sociaux, des ressources humaines et des services sociaux (Beiser & Hou, 2001, Dustmann & Fabbri, 2003, Hou & Beiser, 2006, Stewart et al., 2008). Alors que des niveaux élevés de compétences linguistiques augmentent considérablement les possibilités d'emploi, les barrières linguistiques rendent l'accès aux services de santé et sociaux (soutien à l'emploi, admissibilité aux services sociaux, services d'urgence, aide à l'établissement, etc.) difficile (Bowen, 2000; Stewart et al., 2008).

Dans le même ordre d'idées, il a également été démontré que le capital social ou les réseaux sociaux augmentent l'accès aux

services nécessaires (Foucault, 1980, Giddens, 1984, Granovetter, 1988, 1995, Lamba, 2003). Il a été démontré que le capital social et la connectivité sociale atténuent les difficultés et la discrimination auxquelles sont confrontés les immigrants (Din-Dzietham, Nembhard, Collins et Davis, 2004, Edge, Newbold et McKeary, 2014, Lee, 2014, Makwarimba et al., 2013, Noh, Beiser, Kaspar, Hou et Rummens, 1999).

Recommandations

Les autorités locales ont de plus en plus besoin de politiques et de pratiques pour gérer la diversité et promouvoir l'intégration parmi les résidents. Sur la base des considérations qu'on vient d'évoquer, nous formulons des propositions qui seront présentées par ordre thématique sans préférence quelconque en termes de priorité.

- Lancer des campagnes d'information publique sur les racines des migrations internationales, les coûts et les avantages pour la société urbaine d'accueillir des migrants étrangers, ainsi que les droits et devoirs des migrants et des communautés d'accueil.
- Identifier les moyens efficaces de travail et de communication avec diverses communautés et groupes pour une bonne gouvernance urbaine dans les villes multiculturelles.
- Promouvoir la participation communautaire et la compréhension des problèmes de multiculturel/diversité ainsi que des expériences communautaires dans l'accès aux services municipaux.
- Une collaboration plus étroite entre les gouvernements locaux et les ONG/OSC est essentielle afin d'identifier les principaux problèmes émergeant des communautés culturellement diverses et d'adopter des politiques et des stratégies inclusives appropriées.
- Mener des actions pour lutter contre les inégalités, à travers la garantie des droits par les autorités compétentes mais aussi dans le cadre d'une coresponsabilité avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- L'adoption d'une stratégie nationale migratoire.
- Renforcer la mise en œuvre effective des conventions et protocoles existants protégeant les droits des migrants, en luttant activement contre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'autres formes d'intolérance à l'égard des migrants .
- Faciliter l'intégration sociale et économique des migrants dans les communautés d'accueil, avec l'appui de la communauté internationale, en leur garantissant l'accès aux services et en leur assurant l'accès à des voies de recours, notamment à la justice, et à la représentation en justice, en organisant des campagnes de sensibilisation de la société pour lutter contre les perceptions négatives entretenues

à l'égard des migrants et en intensifiant les campagnes de sensibilisation aux droits des migrants et à l'ouverture de l'accès à l'information et aux services.

- Intensifier les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les questions relatives aux migrations au profits des agents administratifs des communes.
- Améliorer la collecte et la gestion des données.
- Augmenter le financement de l'intégration.
- Investir dans la communication, les espaces et les événements autour de l'inclusion pour changer la perception de la société d'accueil/ lutter contre la xénophobie et la marginalisation et soutenir l'inclusion.
- Inclure les communautés de migrants dans les processus de planification et de prise de décision locale.
- Améliorer l'inclusion des migrants grâce à la planification au niveau de la ville.
- Favoriser la cohésion sociale au niveau du quartier.
- Veiller à ce que les approches de planification soient intégrées à des stratégies de gouvernance et de financement locales efficaces.
- Établir des réseaux ou des jumelages pour la coopération et le partage des connaissances.
- Assurer la participation des parties prenantes, la sensibilisation communautaire et la planification participative.
- Le rôle important que jouent déjà les acteurs locaux et les migrants doit être renforcé pour qu'ils participent à l'élaboration et à l'évaluation, ou à la réévaluation, des politiques nationales d'inclusion.

Références

- Boubakri Hassen et Sylvie Mazzella (2005), La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis. Autre part 2005/4 (n° 36), Éditeur: Presses de Sciences Po (PFNSP). DOI :10.3917/autr.036.0149.
- Garbouj Leila (2016) : Accès aux services sociaux et de santé des migrants en Tunisie : Deuxième École d'Été sur la Migration en Tunisie OIM – INTES 2016.
- Labidi L. et al (2017), « L'emploi formel et informel des Travailleurs immigrés en Tunisie : cartographie et profils socio-économiques des travailleurs immigrés en Tunisie », rapport BIT.
- Labidi L. et al (2016), Conditions de séjours et problèmes des migrants en Tunisie : Quelles pistes d'intervention ? in OIM-INTES, Actes de la deuxième École d'Été sur la migration, OIM, Tunis, pp. 108-112.
- Manuel sur la loi relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes en Tunisie, OIM, 2017.
- Médecins du Monde (2016), « Plaidoyer pour l'accès des migrants au droit à la santé en Tunisie », disponible sur : <https://doktersvandewereld-wieni.netdnassl.com/sites>.
- ONFP - OIM (2016), « Évaluation de base sur les vulnérabilités socio-économiques et sanitaires des migrants pour un accès effectif aux services de santé en Tunisie ».
- OIM (2013), « Migration internationale, santé et droits de l'Homme », Genève.
- OIM (2009), "Migration and the Right to Health: A Review of International Law, International Migration", Law Series, n° 19, p. 22, Genève.
- OIM et UNICEF (2017) Résumé analytique, Un voyage épouvantable : Sur les routes de la Méditerranée, les enfants et les jeunes exposés à la traite et à l'exploitation, disponible sur : <http://www.childrenonthemove.org/fr/>

ANNEXE :
Les outils de collecte des données

Étude IADH :

Inclusion de la migration dans les politiques et pratiques municipales Guide d'entretien auprès des acteurs institutionnels publics, associatifs et internationaux

Présentation de l'institution :

.....
.....
.....
.....

I-Connaissance de la communauté étrangère et dispositifs d'action à leur destination

1-Avez-vous une base de données sur les migrants étrangers de votre région? Si Oui quelles sont les données dont vous disposez ? Si Non avez-vous certaines données sur les migrants étrangers de votre région ? Au niveau du gouvernorat? (Effectif, pays de provenance, profil, genre, tranche d'âge, compétences...)

.....
.....
.....
.....

2-Quelles sont vos principales activités à destination des migrants étrangers?

.....
.....
.....
.....

3-Avez-vous un dispositif ou des mesures spéciales pour renforcer l'intégration des migrants étrangers de votre région ?

.....
.....
.....
.....

4-Faites-vous participer les migrants étrangers de votre région ou leurs représentants aux activités et aux manifestations que votre institution organise ? Oui/Non/Pourquoi?

.....
.....
.....
.....

5-Est-ce que votre institution tient compte des migrants étrangers dans ses plans et programmes d'intervention au niveau local? Oui/Non/Pourquoi?

.....
.....
.....
.....

6. Avez-vous effectué des activités sociales et solidaires au profit de la communauté étrangère de votre région d'une manière générale et durant la crise du COVID-19? Oui/Non/Pourquoi?

.....
.....
.....

7. Les associations et les organisations de votre région ont-elles réalisé des activités sociales et solidaires au profit de certaines familles des migrants étrangers? Oui/Non/Pourquoi?

.....
.....
.....

8. Existe-t-il une collaboration effective avec les représentants de la société civile de votre région en matière d'inclusion des personnes migrantes?

.....
.....
.....

Si oui, comment jugez-vous le degré de cette collaboration?

.....
.....
.....

Si non, pourquoi?

.....
.....
.....

9. D'après vous quelle est la génération des migrants étrangers dans votre région qui doit être concernée par les programmes dédiés à leur inclusion: celle des parents âgés ou celles des jeunes?

.....
.....
.....

10. D'après vous quels sont les besoins spécifiques des migrants étrangers améliorant leur intégration?

.....
.....
.....

11. Considérez-vous les dispositifs actuels adressés aux migrants étrangers suffisants pour leur permettre une meilleure intégration? Oui/Non/Pourquoi?

.....
.....
.....

II. Difficultés et propositions d'amélioration de la contribution des institutions au développement

12.D'après vous quelles sont les difficultés que rencontrent les migrants étrangers pour renforcer leur inclusion?

.....
.....
.....

13. La crise du COVID-19 a-t-elle affecté la contribution de votre institution pour l'intégration des migrants?

.....
.....
.....

14. Que proposez-vous pour promouvoir la contribution de votre institution pour l'intégration des migrants?

.....
.....
.....

15. Pouvez-vous nous citer quelques expériences qui ont fait preuve d'efficacité en matière d'inclusion des personnes migrantes dans votre commune?

.....
.....
.....







16. Avez-vous quelque chose à ajouter?

.....
.....
.....





Association AFRIQUE INTELLIGENCE

-  Rue Mohsen Kallel, Im. Abdelbefi,
3000 Sfax-Tunisie
-  0021656053186
0021654490638
-  afrique.intelligence.asbl@gmail.com
-  <http://www.afrique-intelligence-asbl.org/>
-  [Facebook.com/ Afrique Intelligence](https://www.facebook.com/AfriqueIntelligence)
-  [Twitter.com / Afrique Intelligence](https://twitter.com/AfriqueIntelligence)
-  [Youtube.com/ Afrique Intelligence](https://www.youtube.com/AfriqueIntelligence)

Institut Arabe des Droits de l'Homme

-  2, Avenue 9 avril (via rue du Sahel) 1089
Tunis – Tunisie
-  0021671483683
0021671483674
-  aihr.iadh@gmail.com
-  <http://www.aihr-jadh.org/ar/>
-  [Facebook.com/ Arab Institute For Human Rights](https://www.facebook.com/ArabInstituteForHumanRights)
-  [Twitter.com / Arab Institute For Human Rights](https://twitter.com/ArabInstituteForHumanRights)
-  [Youtube.com/ Arab Institute For Human Rights](https://www.youtube.com/ArabInstituteForHumanRights)